



Point sur le CSE IDF du 24 avril 2020

Chères collègues, chers collègues,

Voici les différents points abordés ce jour en CSE IDF :

1/ Point sur le covid-19

Actuellement 71 salariés seraient atteints du covid dont 17 cas avérés.
Une personne est actuellement hospitalisée (personnel de proximité).

80 000 masques chirurgicaux devraient arriver le lundi 27 avril 2020.
26 000 masques FFP2 commandés sont en attente.
Près de 400 000 masques ont été commandés et sont toujours en attente de réception.

2 / Les congés à poser en avril

La **Direction** rappelle qu'elle a invité à **poser des congés en avril 2020**. Ce n'était **nullement une obligation** comme d'ailleurs la **CGTgi3f** l'a rappelé à plusieurs reprises.

Un accord sur le CET permettant le report des congés est en cours de négociation et devrait bientôt aboutir.

3/ Anticiper le déconfinement

Nous avons interpellé la Direction au sujet du déconfinement. Même s'il est normal d'attendre les mesures gouvernementales, il serait bon d'anticiper l'organisation des **salariés au quotidien afin d'assurer leur sécurité au maximum**.

Nous avons aussi attiré l'attention de la Direction sur le cas des salariés ne pouvant plus être en arrêt maladie à partir du 2 mai 2020 pour cause de **garde d'enfants**. Une position rapide est nécessaire

4/ La carte électronique pour les tickets restaurant

La Direction veut mettre en place une **carte électronique** au lieu des **tickets restaurant** papier.

Certaines organisations syndicales ont salué cette décision. Ce n'est pas le cas de la **CGTgi3f**. Sans nier certains intérêts de la carte, **nous aurions souhaité un sondage auprès de l'ensemble des salariés** (pour ou contre une carte électronique).

Ce n'est pas parce que certaines personnes au service RH ont testé la carte que la carte est parfaite. Nous avons déjà relevé les inconvénients au passage de la carte électronique notamment grâce aux retours nombreux de salariés ayant déjà connu ce système et l'avons rappelé.

5 / Quinze millions d'euros pour être minoritaire dans la SAEM de Yerres

Par le biais d'action logement, pour faire plaisir à la mairie de Yerres, 3F va entrer à hauteur de 40 % dans le capital de la SAEM de la ville. La taille de la SAEM est de 464 logements et la somme investie sera de 15 millions d'euros.

Nous avons bien compris le but de cette participation : être dans les petits papiers de la mairie et espérer y construire. Quinze millions d'euros pour être **minoritaire** et avoir un hypothétique avantage, cela fait tout de même un peu cher ...

Les élus du CSE ont été consultés sur le bien-fondé de cette participation. **Seule la CGTgi3f a voté contre.**

3F a plus de 22 000 logements dans l'Essonne dont 480 à Yerres. Les 15 millions d'euros auraient été sans doute mieux investis dans le développement et la construction 3F, quitte à renforcer les équipes.

Portez-vous bien.

Vos élus **CGTgi3f**

